

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

TABLEAU VIII

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1921.

TABEL VIII

MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 9,000 »	44,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. — Salaires. — Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale. — Secours. — Subvention de vie chère, indemnités familiale et de résidence (y compris une somme de 250,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	2,450,000 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	100,000 »
4	Matériel	210,000 »
5	Frais de route et de séjour	75,000 »
6	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	75,000 »
7	Délégués et conseillers de Gouvernement. Conseiller artistique. Comité supérieur de contrôle.	175,000 »
CHAPITRE II.		
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.		
<i>Affaires générales.</i>		
8	Études de projets, levés de plans. — Achats et réparations de matériel. — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du service des adjudications de l'Office commercial. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées — Frais divers de transport. — Congrès, subsides — Téléphones. — Expositions diverses	225,000 »
9	Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service (y compris une somme de 9,600 francs pour indemnité mobile de vie chère)	600,000 »
<i>Annales des Travaux publics.</i>		
10	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés déplacements, divers	40,000 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
3.199,000 »	<p>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</p> <p>EERSTE HOOFDSTUK.</p> <p>HOOFDBEHIER.</p> <p>a) Jaarwedde van den Minister</p> <p>b) Kosten van vertoon</p> <p>Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en dienstpersoneel. — Loonen. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën werkzaam bij het Hoofdbeheer — Hulpgetelden. — Duurtetoelag, familie en woonstvergoeding (inbegrepen eene som van 20,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p> <p>Vergoedingen voor buitengewone werken.</p> <p>Materieel</p> <p>Reis- en verblijfkosten</p> <p>Honoraria en reiskosten der advocaten van het Departement</p> <p>Afgevaardigden en raadsheeren der Regeering. Kunstraadsheer. Hooger Comiteit van toezicht.</p> <p>HOOFDSTUK II.</p> <p>BEHEER VAN BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIËS.</p> <p><i>Algemeene Zaken.</i></p> <p>Bestudeeren van ontwerpen, opmaken van plans. — Aankoop en herstelling van materieel. — Allerhande leveringen: instrumenten, clichés, plans, papier, boeken, kaarten, enz. — Aandeel in de kosten van den dienst der aanbestedingen van het Handelskantoor. — Kosten van zendingen in den vreemde voor studies betreffende de verschillende diensten van het Beheer van Bruggen en Wegen. — Allerhande onkosten van vervoer. — Congressen, toelagen. — Telefoon. — Allerhande tentoonstellingen.</p> <p>Dienstmotorvoertuigen, -motorrijwielen en -rijwielen (inbegrepen eene som van 9,600 frank voor veranderlijke duurtetoelag).</p> <p><i>Annalen der Openbare Werken.</i></p> <p>Uitgave van het tijdschrift. Schrijversloon, bureelkosten, materieel, clichés, verplaatsingen, allerhande.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p>

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<i>Routes.</i>	
11	Routes : entretien, amélioration, redressement. — Plantations des routes : établissement et entretien. — Parcs publics, squares et pistes cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés.	30 000,000 »
	<i>Bâtimens civils.</i>	
12	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées. — Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des Bâtimens civils de la capitale et des environs. — Loyers — Impositions. — Divers	7,945,000 »
	<i>Casernement des gendarmeries.</i>	
13	Casernement des gendarmeries. — Locaux du service du casernement des gendarmeries. Entretien, réparations, renouvellement, ameublement, etc. Construction, extension, amélioration, location d'immeubles, impositions, téléphone, frais de surveillance générale, plans, fournitures de bureau; indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires. Eau, chauffage, éclairage, vidange, divers.	1,677,000 »
	<i>Travaux hydrauliques.</i>	
14	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques — Entretien, reconstruction, amélioration, administration. Passages d'eau et dépendances : entretien, reconstruction, amélioration, établissement, exploitation.	14 500,000 »
15	Ports, côte, phares, fanaux : entretien, reconstruction, amélioration, administration Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsidés	7 500,000 »
	<i>Personnel des Ponts et Chaussées, des Bâtimens civils et du casernement de la Gendarmerie.</i>	
16	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, indemnités mensuelles du personnel du corps à l'essai et suppléments de traitement, subvention de vie chère, indemnités familiale et de résidence (y compris une somme de 400,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	3,516,600 »
17	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : indemnité technique, frais de bureau et de déplacement; jurys d'examen, frais divers	1,732,000 »
18	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints; architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie; gardiens de monuments, cantonniers : traitements, salaires, avances de fonds, suppléments de traitement, subvention de vie chère, indemnités familiale et de résidence (y compris une somme de 4,644,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	24 154,700 »
19	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées, hydrographes et hydrographes adjoints, architectes, fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie; gardiens de monuments, cantonniers : indemnités, frais de déplacement, frais d'habillement, frais de concours et d'examen, frais divers.	1,200,000 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
93.090,300 »	<i>Wegen.</i>	
	Wegen : onderhoud, verbetering, herstel. — Bepantingen der wegen : aanlegging en onderhoud. — Openbare parken, squares en wielersbanen : aanlegging en onderhoud. — Deskundig onderzoek. — Toelagen.	11
	<i>Burgerlijke gebouwen.</i>	
	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat : onderhoud en herstellingen; aankoop van meubelen; gewone en buitengewone werken van verbetering, van vergrooting, van herstelling, enz. — Aankoop van onroerende goederen. — Openbare forsten en plechtigheden : werken en leveringen. — Verwarming, verlichting, reiniging, waterdruist, enz. der lokalen gebruikt voor de buitendiensten van Bruggen en Wegen. — Aankoop en herstelling van meubels, kantoorbehoefden voor den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggende gemeenten. — Huurgelden — Belastingen — Allerhande.	12
	<i>Kazerneering der gendarmeries.</i>	
	Kazerneering der gendarmeries. — Lokalen van den dienst der kazerneering van de gendarmeries. Onderhoud, herstelling, vernieuwing, meubilering, enz. Aankoop, uitbreiding, verbetering, huur van onroerende goederen, belastingen, telefoon, kosten van algemeen toezicht, plans, kantoorbehoefden; vergoedingen voor buitengewone of bijgevoegde werken. Waterbezorging, verwarming, verlichting, ruiming, allerhande.	13
	<i>Waterwerken.</i>	
	Vaarten, rivieren, polders, becloeingen in de Kempen, bepantingen en telegraaflijnen. — Onderhoud, heraanlegging, verbetering, beheer. Overzetveren en aanhoorigheden : onderhoud, heraanlegging, verbetering, oprichting, exploitatie	14
	Havens, kust, vuurtorens, bakens : onderhoud, heraanlegging, verbetering, administratie. — Bebossing der domeinduinen. — Werken betreffende den gezondheidstoestand; toelagen.	15
	<i>Personeel van Bruggen en Wegen, van de Burgerlijke Gebouwen en van de kazerneering der Gendarmerie.</i>	
Inspecteurs generaal, ingenieurs en conducteurs van Bruggen en Wegen, bijgevoegde ingenieurs en conducteurs : jaarwedden, maandelijksche vergoedingen van het personeel van het korps op de proef en bijwedden, duurtetoelagen, familië- en woonstvergoedingen (inbegrepen eene som van 400,000 frank voor veranderlijke duurtetoelagen).	16	
Inspecteurs generaal, ingenieurs en conducteurs van Bruggen en Wegen, bijgevoegde ingenieurs en conducteurs : technische vergoeding, kantoor- en reiskosten; examenjury's; allerhande ookosten.	17	
Personeel toegevoegd aan het korps van Bruggen en Wegen; hydrografen en bijgevoegde hydrografen : bouwmeesters; ambtenaren en aginten belast met den dienst van de kazerneering der gendarmerie; bewakers van monumenten, kantonniërs : jaarwedden, voor-echten en bijwedden, duurtetoelagen, familië- en woonstvergoedingen (inbegrepen eene som van 4,644,000 frank voor veranderlijke duurtetoelagen).	18	
Personeel toegevoegd aan het korps van Bruggen en Wegen, hydrografen en bijgevoegde hydrografen, bouwmeesters, ambtenaren en ambtenaren belast met den dienst der kazerneering van de gendarmerie; bewakers van monumenten, kantonniërs : vergoedingen, reiskosten, kosten voor kleeding, kosten van wedstrijden en examens, allerhande kosten.	19	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
20	Traitements d'attente des agents en disponibilité (y compris une somme de 25,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	125,000 »
21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif)	60,000 »
22	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents. Allocations de retraite aux anciens cantonniers	300,000 »
23	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 22.	10,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
24	Commissions chargées de l'étude des questions relatives à l'aménagement des banlieues d'Anvers et de Gand	75,000 »
25	Commission chargée d'évaluer les ressources des Flandres et du Brabant en pierre blanche	40,000 »
TOTAL DU TABLEAU VIII (Ministère des Travaux publics) fr		

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
495,000 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK III.</p> <p style="text-align: center;">JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID. — PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid (<i>inbegrepen eene som van 25,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>).</p> <p>Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald credit</i>) . . .</p> <p>Te verleenen hulp, bij gemis van pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaren en bedienden die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensionneerd waren, en wier familiën in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Jaarlijksche renten en pensioenen verleend krachtens rechterlijke beslissingen aan gewezen agenten of aan weduwen en werzen van gewezen agenten. Jaarlijksche tegemoetkomingen aan de gewezen kantonniers.</p> <p>Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven, inbegrepen de kosten van briefwisseling der buitendiensten. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 22 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben.</p>	<p style="text-align: right;">90</p> <p style="text-align: right;">21</p> <p style="text-align: right;">22</p> <p style="text-align: right;">23</p>
96,714,300 »	<p>TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.</p>	
115,000 »	<p style="text-align: center;">TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IV.</p> <p>Commissiën belast met de studie der vraagstukken betreffende de inrichting van de omstreken van Antwerpen en van Gent.</p> <p>Commissie belast met de schatting van opbrengst van witte steen in beide Vlaanderen en Brabant.</p>	<p style="text-align: right;">24</p> <p style="text-align: right;">25</p>
96,829,300 »	<p>TOTAAL VAN TABEL VIII (Ministerie van Openbare Werken.)</p>	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VIII

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE 1^{er}.					
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.					
1	a.	Traitement du Ministre	fr.	35,000 »	
	b.	Frais de représentation		9,000 »	
	c.	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Salaires Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale. Secours. Subvention de vie chère, indemnité familiale et de résidence (y compris une somme de 250,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).			
	a.	Secrétariat général :			
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements	
				DÉPENSES.	
		Secrétaire général	1	16,000 à 19,200	
		Directeur général	1	12,600 à 16,800	
		Directeurs	2	10,800 à 14,400	
		Chefs de division	2	8,900 à 12,120	
		Chefs de bureau	3	7,200 à 9,840	
		Sous-chefs de bureau	3	5,800 à 9,000	
		Commis et expéditionnaires	18	3,500 à 7,260	
		Agents temporaires	3	3,200	
		Gens de service	15	1,600 à 6,240	
			48		
				295,000 »	
	b.	Administration des Ponts et Chaussées :			
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	
		Directeur général	1	19,000 à 22,200	
		Directeur général	1	17,500 à 20,700	
			2	17,500 à 20,700	
		Inspecteurs généraux	1	16,500 à 19,500	
			1	15,000 à 18,000	
		Ingénieurs en chef directeurs	3	14,200 à 18,180	
		Ingénieur en chef	1	12,700 à 16,000	
		Ingénieur de 1 ^{re} classe	1	8,900 à 11,500	
		Ingénieurs temporaires	2	5,200 à 8,200	
		Architecte en chef	1	12,400 à 16,740	
		Architectes principaux	2	8,800 à 10,200	
		Directeurs	8	10,800 à 14,400	
		Chefs de division	7	8,900 à 12,120	
		Chefs de bureau	10	7,200 à 9,840	
		Conducteurs	2	7,100 à 8,520	
		Sous-chefs de bureau	14	5,800 à 9,000	
		Commis	59	3,500 à 7,260	
		Expéditionnaire	1	3,500 à 7,260	
		Auxiliaires	23	3,200	
		Imprimeurs, classeurs, huissiers, messagers, garçons de bureau et nettoyeuses	49	1,600 à 6,240	
			189		
				1,735,000 »	
	c.	Indemnité de résidence			
				125,000	
	d.	— familiale			
				25,000	
	e.	— de vie chère (charge temporaire)			
				250,000	
		A REPORTER.			
				. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	»	»	
2,450,000	2,000,000	450,000	»	Art. 2. — L'augmentation sollicitée est nécessaire pour faire face aux charges résultant du relèvement des barèmes, des extensions de personnel, ainsi que de l'avancement à accorder aux fonctionnaires. Une somme de 250,000 francs a été prévue pour la subvention de vie chère, 25,000 francs pour l'indemnité familiale et 125,000 francs pour l'indemnité de résidence.
2,494,000	2,044,000	450,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
3	»	Indemnités pour travaux extraordinaires.	
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau. — Impressions, papiers fr.	60,000 »
	b.	Achat et entretien de meubles	40,000 »
4	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	60,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages; abonnements aux journaux	25,000 »
	e.	Affranchissement de correspondances; télégrammes; communications télépho- niques; transports et autres menus frais	25,000 »
5	»	Frais de route et de séjour	
6	»	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	
7	»	Délégués et conseillers de Gouvernement. — Conseiller artistique. — Comité supérieur de contrôle.	
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.	
		CHAPITRE II.	
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.	
		<i>Affaires générales.</i>	
		Études de projets, levés de plans. — Achats et réparations de matériel — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du service des adjudications de l'Office commercial. — Frais de missions à l'étranger pour études rela- tives aux divers services de l'administration des Ponts et Chaussées. — Frais divers de transport. — Congrès. — Subsidés. — Téléphones. — Expositions diverses :	
	a.	Affaires générales. — Fournitures diverses. — Missions. — Divers fr.	70,000 »
	b.	Subsidés: Congrès de navigation (5,000 francs) et de la route (3,000 francs), Expo- sition internationale d'Architecture du bâtiment à Gand (10,000 francs)	18,000 »
	c.	Routes	20,000 »
8	d.	Bâtiments civils	2,000 »
	e.	Casernement de la gendarmerie.	50,000 »
	f.	Voies hydrauliques.	55,000 »
	g.	Personnel	50,000 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,494,000	2,044,000	450,000	»	
100,000	200,000	»	100,000	Art. 3. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
210,000	210,000	»	»	
75,000	75,000	»	»	
75,000	75,000	»	»	
175,000	100,000	75,000	»	Art. 7. — L'augmentation sollicitée est nécessaire pour faire face aux frais occasionnés par le fonctionnement du Comité supérieur de contrôle.
5,129,000	2,704,000	525,000	100,000	
AUGMENTATION. . fr.		425,000		
225,000	210,000	15,000	»	Art. 8. — Augmentation sollicitée en vue de subsidier, à concurrence de 10,000 francs, le comité organisateur de l'Exposition internationale d'Architecture du bâtiment et des industries connexes qui se tiendra à Gand d'avril à juin 1921. Cette exposition a pour but de concourir, par une documentation artistique aussi complète que possible, au relèvement de la Belgique dévastée. Une somme de 5,000 francs permettra au Département de participer à cette exposition.
225,000	210,000	15,000	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
225,000	210,000	15,000		
600,000	805,000	»	205,000	ART. 9. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
40,000	40,000	»	»	
50,000,000	56,000,000	»	6,000,000	ART. 11. — La diminution résulte du transfert à la Direction du Personnel, (art. 18 et 19) des dépenses relatives au paiement des salaires des cantonniers.
30,865,000	37,053,000	15,000	6,205,000	

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
30,865,000	37,055,000	15,000	6,205,000	
7,945,000	4,000,000	5,945,000	»	<p>ART. 12. — Augmentation justifiée :</p> <p>1° Par la hausse des prix des matériaux et de la main-d'œuvre ainsi que par la remise en bon état de nombreux bâtiments dont l'entretien avait été négligé pendant la guerre;</p> <p>2° Par les nombreuses locations d'immeubles nécessaires à l'extension de divers services des Départements ministériels et par l'application de la nouvelle loi sur les loyers du 14 août 1920.</p> <p>Une somme de 55,000 francs représentant les salaires à payer aux agents attachés au service du Palais du Cinquantenaire, a été transférée à l'article 18.</p>
1,677,000	1,866,000	»	189,000	<p>ART. 13. — Le crédit inscrit au littéra a est en diminution de 250,000 francs sur celui accordé en 1920. Cette diminution résulte de ce qu'une partie des travaux d'entretien à exécuter aux casernes de gendarmerie est mise à charge des occupants.</p> <p>Le crédit faisant l'objet du littéra b est en augmentation de 41,000 francs sur celui accordé en 1920. Cette augmentation est sollicitée en vue de faire face aux nouvelles charges, résultant de l'augmentation des loyers des baux expirés et de la location de nouveaux immeubles.</p>
11,500,000	8,000,000	6,500,000	»	<p>ART. 14. — L'état d'abandon dans lequel la guerre a laissé les canaux et rivières quant à leur entretien courant, et l'accroissement continu des prix du matériel, des matériaux et de la main-d'œuvre, nécessitent une augmentation considérable du crédit.</p>
7,500,000	5,500,000	4,000,000	»	<p>ART. 15. — Même justification qu'à l'article 14.</p>
62,487,000	54,421,000	14,460,000	6,394,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
16	•	<i>Personnel des Ponts et Chaussées, des Bâtimens civils et du Casernement de la gendarmerie.</i>			
		Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, indemnités mensuelles du personnel du corps à l'essai et suppléments de traitements, subventions de vie chère, indemnité familiale et de résidence (y compris une somme de 400,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)			
		GRADES.	TRAITEMENTS. (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)	CADRES réglemen- taires. effectifs.	Dépenses.
a.		PONTs ET CHAUSSÉES.			
		Inspecteurs généraux	16,000	4 3	} 2,961,600
		Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classes	12,700 - 16,000	19 21	
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classes	8,900 - 11,500	} 56 70	
		Ingénieurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	5,200 - 8,200		
		Conducteurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classes	6,400 - 9,000	} 142 202	
		Conducteurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	4,000 - 6,100		
				221 296	
b.		Indemnité familiale			40,000
c.		— de résidence			115,000
d.		— de vie chère (charge temporaire)			400,000
		TOTAL. . . . fr.			3,516,600
17	•	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : indemnité technique, frais de bureau et de déplacement, jurys d'examen, frais divers			
18	•	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints, architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie — Gardiens de monuments, cantonniers : traitements, salaires, avances de fonds, etc., suppléments de traitement, subvention de vie chère, indemnités familiale et de résidence (y compris une somme de 4 644,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)			
		GRADES.	TRAITEMENTS (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)	CADRES réglemen- taires. effectifs.	Observations.
a.		PONTs ET CHAUSSÉES			
		Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.			
		SERVICE ADMINISTRATIF.			
		Chefs de bureau principaux	9,000	» 14	
		Chefs de bureau	7,200 - 8,200	19 37	
		Sous-chefs de bureau	5,800 - 6,800	43 42	
		Premiers commis	4,900 - 5,500	} 202	
		Seconds commis	4,100 - 4,700		
		Commis-adjoints	3,500 - 3,900	» 154	
		Expéditionnaires	3,400 - 3,700	» »	
		Auxiliaires	3,200 - 3,300	» 205	
		A REPORTER. . . .		62 654	
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
62,487,000	54,421,000	14,460,000	6,594,000	
3,516,600	3,200,900	315,700	.	Art. 16 — L'augmentation sollicitée est nécessaire pour faire face aux charges résultant du relèvement des barèmes, des extensions de personnel, de l'avancement à accorder aux fonctionnaires, de l'octroi de la subvention de vie chère, de l'indemnité familiale et de l'indemnité de résidence.
1,732,000	1,732,000	.	.	Art. 17. — Le libellé a été complété par les mots « indemnités techniques »; il s'agit des indemnités allouées par arrêté royal du 19 novembre 1919, pour indemniser, du chef de leurs études, les fonctionnaires techniciens pour lesquels la possession d'un diplôme universitaire constitue une condition <i>sine qua non</i> de l'admission dans le cadre auquel ils appartiennent.
24,154,700	11,810,000	12,544,700	»	Art. 18. — L'augmentation sollicitée est nécessaire pour faire face aux charges résultant du relèvement des barèmes, du transfert à cet article des dépenses relatives au paiement des salaires des cantonniers et des agents attachés au service du Palais du Cinquantenaire, des extensions de personnel, de l'avancement normal à accorder aux fonctionnaires et agents et du personnel supplémentaire à nommer par suite de la réduction des heures de travail des agents subalternes. Une somme de 4,644,000 francs a été prévue pour la subvention de vie chère, 700,000 francs pour l'indemnité familiale et 1,003,600 de francs pour l'indemnité de résidence.
91,890,300	71,163,900	27,120,400	6,594,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					
		TRAITEMENTS. (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)	CADRES		Observations.		
			réglemen- taires.	effectifs.			
		REPORT. . . . fr.					
		TRAVAUX DE DESSIN.	REPORT. . . .	62	634		
		Chefs de bureau principaux dessinateurs	9,000	}	29		
		Chefs de bureau dessinateurs	7,200 - 8,200				
		Sous-chefs de bureau dessinateurs	5,800 - 6,800			50	5
		Premiers commis dessinateurs	4,900 - 5,500			}	55
		Seconds commis dessinateurs	4,100 - 4,700				
		Dessinateurs adjoints	3,700 - 4,100			"	"
		SURVEILLANCE DES TRAVAUX.					
		Surveillants principaux	7,100	"	5		
		Id. de 1 ^{re} classe	5,500 - 6,500	}	156		
		Id. de 2 ^e classe	4,200 - 5,000				
		Id. adjoints	3,500 - 3,900	"	51		
		Id. provisoires	3,500	"	"		
		Aides temporaires-surveillants		"	"		
		Auxiliaires et aides temporaires	3,500	"	70		
		SERVICE DE L'HYDROGRAPHIE.					
		Chef de bureau	8,200	1	"		
		Hydrographe	10,500	1	1		
		Hydrographes adjoints	7,600	"	"		
		Second commis	4,700	"	1		
		Auxiliaires	3,200	"	"		
		Mécaniciens	4,000 - 5,800	"	2		
		Mécanicien adjoint	3,500 - 3,700	"	"		
		Timonier	3,500 - 3,700	"	1		
		Timoniers adjoints	3,150 - 3,600	"	3		
		Matelots	2,900 - 3,300	"	4		
		Chauffeurs	3,050 - 3,450	"	2		
		Chauffeur adjoint	2,900	"	"		
		BÂTIMENTS CIVILS.					
		Architectes en chef	10,900-11,600-12,700	2	5		
		Architectes principaux	8,800-9,500-10,200	2	10		
		Architectes de 1 ^{re} classe	6,400-7,000-7,600-8,200	}	6		
		Id. de 2 ^e classe	4,600-5,200-5,800				
		SURVEILLANCE DES TRAVAUX.					
		Conducteurs	7,100	"	1		
		Surveillant principal	7,100	"	1		
		Surveillants de 1 ^{re} classe	5,300 - 6,500	}	22		
		Id. de 2 ^e classe	4,200 - 5,000				
		Surveillants adjoints	3,500 - 3,900	"	1		
		Auxiliaires	3,500	"	"		
		A R'PORTER		131	1,025		
		A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
91,890,300	71,163,900	27,120,400	6,594,000	
91,890,300	71,163,900	27,120,400	6,594,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- les dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPOURT.	fr.
		GRADES.	TRAITEMENTS. (Arrêté royal du 11 nov 1919).	CADRES			
				réglemen- taires.	effectifs.		
		DIVERS.	REPORT . . .	151	1,025		
		Messagers	3,050 - 3,800	2	2		
		Boutefeu	2,900 - 3,500	1	1		
		Chef-mécanicien du Palais de Justice.	3,700 - 4,500	1	1		
		Mécaniciens id.	3,250 - 3,550	2	3		
		Concierges	2,950 - 3,700	5	5		
		Chef-garden	3,300 - 3,950	1	1		
		Gardiens de 1 ^{re} classe	2,950 - 3,700	»	18		
		Id. de 2 ^e classe	2,700 - 3,450	»	4		
		Nettoyeuses	2,500 - 2,500	»	59		
		Nettoyeurs	2,800 - 3,500	4	8		
		Chauffeurs	2,900 - 3,500	2	2		
		Manœuvres-chauffeurs	2,750 - 3,250	3	4		
		Veilleurs de nuit	2,950 - 3,700	»	4		
		Préposés aux visites du Palais de Justice.	2,750 - 3,350	»	5		
		Personnel des Voies navigables.					
		Gardes	2,700 - 3,900	»	96		
		Gardes adjoints	2,700 - 2,800	»	2		
		Gardien	2,700 - 3,450	»	1		
		Éclusiers-receveurs et percepteurs; éclusiers- contrôleurs; barragistes et éclusiers	2,750 - 3,550	»	235		
		Éclusiers adjoints et barragistes adjoints	2,600 - 3,200	»	149		
		Pontiers-receveurs et percepteurs; pontiers- contrôleurs; pontiers et passeurs d'eau	2,600 - 3,200	»	221		
		Pontiers adjoints et passeurs d'eau adjoints	2,600 - 2,900	»	25		
		Chefs électriciens	3,700 - 7,050	»	2		
		Electriciens	3,450 - 5,150	»	»		
		Mécaniciens	3,700 - 4,500	»	32		
		Mécaniciens adjoints	3,150 - 3,950	»	5		
		DIVERS					
		Messagers	3,050 - 3,800	19	25		
		Huissier-concierge	2,900 - 3,700	»	1		
		Concierge	2,950 - 3,700	»	5		
		Boutefeu	2,900 - 3,500	»	5		
		Jardiniers	3,500 - 4,050	»	12		
		Gardiens de 1 ^{re} classe	2,950 - 3,700	»	3		
		Id. de 2 ^e classe	2,700 - 3,450	»	8		
		Gardiens et concierge provisoires	»	»	10		
		Cantonniers.					
		Cantonniers (routes)	2,700 - 4,250	»	960		
		Cantonniers (voies navigables)	2,700 - 3,750	»	170		
				169	3,085		17,805,100
b.		Indemnité familiale					700,000
c.		— de résidence					1,005,600
d.		— de vie chère (charge temporaire)					4,644,000
		TOTAL			fr.		24,154,700
19	»	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints; architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie Gardiens de monuments; cantonniers Indemnités, frais de déplacements, frais d'habillements, frais de concours et d'exams, frais divers					
		TOTAL DU CHAPITRE II.					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
91,890,500	71,163,900	27,420,400	6,594,000	
1,200,000	463,000	733,000	»	
95,090,500	71,628,900	27,855,400	6,394,000	
AUGMENTATION . . . fr.		21,461,400		

ART. 19. — Augmentation justifiée par le transfert au présent article des salaires des cantonniers et le coût élevé des déplacements et des séjours (voir art. 11).

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
20	•	Traitements d'attente des agents en disponibilité (y compris une somme de 25,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).
21	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif).
22	•	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents. Allocation de retraite aux anciens cantonniers.
23	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 22.
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
24	•	Commissions chargées de l'étude des questions relatives à l'aménagement des banlieues d'Anvers et de Gand.
25	•	Commission chargée d'évaluer les ressources des Flandres et du Brabant en pierre blanche .
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
125,000	75,000	50,000	»	ART. 20. — Augmentation sollicitée pour faire face aux charges réelles, accrues, entre autres, par l'octroi de la subvention de vie chère.
60,000	30,000	30,000	»	
300,000	60,000	240,000	»	ART. 21. — Augmentation sollicitée en vue de l'application de la nouvelle loi sur les pensions.
10,000	10,000	»	»	
495,000	175,000	320,000	»	ART. 22. — Augmentation sollicitée en vue de payer une allocation de retraite aux anciens cantonniers.
AUGMENTATION. . . fr.		320,000		
75,000	75,000	»	»	ART. 24. — Ce crédit est nécessaire pour assurer le fonctionnement des Commissions en 1921.
40,000	50,000	»	10,000	
115,000	125,000	»	10,000	ART. 25. — Voir article 24.
DIMINUTION. . . fr.		10,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces
III.	Traitements de disponibilité. — Pensions et secours. — Dépenses imprévues.
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IV.	Services divers
	TOTAL (Ministère des Travaux publics). fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,129,000	2,704,000	425,000	»	
93,090,300	71,628,900	21,461,400	»	
495,000	175,000	320,000	»	
96,714,500	74,507,900	22,206,400	»	
115,000	125,000	»	10,000	
96,829,500	74,632,900	22,206,400	10,000	
AUGMENTATION . . fr.		22,196,400		